

DOSSIER
D'INSCRIPTION

COLLÈGE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

RENTRÉE 2025



LE COLLÈGE

HORAIRES : 08H05 - 12H00 ET 13H25 - 16H20 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS
08H05 - 12H00 LES MERCREDIS MATINS

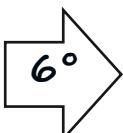
EN CLASSE DE 6ÈMES ET 5ÈMES, LE MERCREDI MATIN EST RÉSERVÉ
À LA SECTION SPORTIVE, LES AUTRES ÉLÈVES N'ONT PAS COURS

ENTRÉE DES ÉLÈVES :
RUE DE LA GARE

1 HEURE D'ÉTUDE SURVEILLÉE GRATUITE DE 16H20 À 17H15

(POUR LES PARENTS QUI LE SOUHAITENT, LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS)

Cycle de consolidation



ANGLAIS OBLIGATOIRE



Possibilité d'intégrer une section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matins

Cycle des approfondissements



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire)

LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matins

Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (1h/semaine)



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

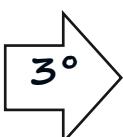
LV1 : Anglais (obligatoire)

LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, intégrés dans l'emploi du temps.



Option "Langues et Cultures de l'Antiquité"
supplémentaire possible (2h/semaine)



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire)

LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matin



Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (2h/semaine)

**1 SEMAINE OBLIGATOIRE DE STAGE DE DÉCOUVERTE DU
MONDE DE L'ENTREPRISE**

Activités sportives et culturelles

Comme tous les ans les élèves auront la possibilité de pratiquer les activités sportives au sein de l'Association Sportive (U.N.S.S.)

Ces activités sont proposées en fonction de la demande des élèves telles que :

Futsal, basket, art du cirque, badminton, escalade, step, etc.



Selon les demandes des élèves à chaque rentrée, divers clubs sont mis en place comme le bien-être ou la chorale, permettant alors à chacun d'exprimer ses dons et ses talents.

Divers voyages linguistiques ou sorties pédagogiques sont également proposés.

Transports

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes :

POUR L'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES

Connectez-vous à : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr/>
ou contacter l'agence au 0 800 880 676



POUR LES DEPARTEMENTS DU GRAND EST

Connectez-vous à : <https://www.fluo.eu/>
Cliquez sur « Scolaires »
Sélectionnez le département de votre choix et suivre les instructions



POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS

Merci de contacter les conseils régionaux de vos départements afin de connaître la marche à suivre.

Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.

Bourse de collège

La bourse de collège est une aide financière versée par le rectorat, au responsable assumant la charge financière d'un collégien. Cette prestation est destinée à favoriser la scolarité des élèves et permettre aux familles percevant des ressources modestes, d'assumer certains frais liés à la scolarité de leur enfant.

Le versement de la bourse de collège est basé sur plusieurs conditions dont les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge. La demande de bourse de collège peut être effectuée dès le premier jour de la rentrée scolaire et doit être réalisée avant les vacances de la Toussaint, en déposant le dossier papier à l'accueil de notre établissement.

Le téléphone portable

La loi interdit l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement connecté (tablette, montre connectée, etc...) par un élève pendant les activités liées à l'enseignement dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement scolaire, sauf pour usages pédagogiques à l'initiative des enseignants.



Ecole Directe

Ecole Directe est un site et une application utilisé par les établissements scolaires. Son rôle est désormais primordial car il condense le carnet de correspondance classique et le carnet de notes.



Les familles peuvent voir en temps réel le nombre de **retards** et **d'absences**, ainsi que les éventuelles **retenues**, convocations de parents, circulaires d'information, carnet de notes ou encore les **changements d'emploi du temps**.

Pour les parents, **tout est transparent**. Ils n'ont pas accès aux mêmes

Site Internet : <https://www.ecoledirecte.com/>

Connexion : un identifiant et un mot de passe provisoire vous seront transmis en début d'année (à changer dès la 1^{ère} connexion).
A noter : les parents et l'enfant possèdent chacun un compte différent.

Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) représente les parents de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.



Elle permet de bénéficier de réductions lors des sorties pédagogiques, de participer à l'achat de matériel scolaire pour le bien-être de vos enfants et de recevoir la revue « famille éducation ».

Différentes manifestations auront lieu pendant l'année scolaire ce qui permettra de financer partiellement certains projets, réduisant ainsi les coûts demandés aux familles.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE LA PROVIDENCE - 14 RUE PASTEUR - 88100 SAINT-DIE

Contacts

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire
Marie de Galilée et Directrice du Collège Notre Dame de la Providence
Valérie COLUS



Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel
par courrier :

14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail :
ce.0880100f@ac-nancy-metz.fr

par téléphone :
03 29 56 17 77



Site Internet :
www.institutionlaprovidence.fr

Page Facebook :
[LaProvvidence-StDie](https://www.facebook.com/LaProvvidence-StDie)

SECTION SPORTIVE : ACTIVITÉ PHYSIQUE DE PLEINE NATURE (APPN)

Qu'est-ce qu'une section sportive ?

C'est une classe bénéficiant d'un aménagement de l'emploi du temps permettant aux élèves de pratiquer une activité sportive optionnelle durant le temps scolaire.



- * 25 séances de VTT (Maniabilité, trial, cross country, descente, run&bike orientation, entretien du vélo...)
- * 10 séances en salle (selon météo) : préparation physique, escalade, tir à l'arc
- * 1 ou 2 sorties à la journée en fonction de l'effectif (biathlon, via ferrata, escalade...)

* 1 sortie de fin d'année (facultative) à Celles-sur-Plaine, avec nuit sous la tente et retour en raid VTT.

* 1 participation (facultative) aux championnats scolaires de VTT (compétiteur ou juge)

* Participations facultatives sur la base du volontariat à diverses compétitions UNSS et UGSEL

* Inscription à l'UNSS (obligatoire pour les sections sportives) inclue dans la participation financière.

Pourquoi les Activités Physiques de Pleine Nature ?

Pour expérimenter différentes pratiques (VTT, escalade, tir à l'arc, via ferrata, ski, canoë, trail, course d'orientation...)

Pour être capable de :

- Prendre conscience des règles de préservation et de respect de la nature.
- S'engager en toute sécurité et de manière lucide dans une pratique sportive autonome en milieu naturel.
- S'adapter à un environnement changeant.

Conditions d'accès

- Les groupes sont limités à 18 par classe. Une sélection sera faite sur la base du dossier scolaire et des aptitudes physique en cas d'effectif trop important.

- Être élève au sein du collège de la Providence et motivé par la pratique physique (VTT et autres APPN)

- Disposer d'un VTT en bon état, casque et gants ainsi qu'une tenue adaptée aux séances en salle.

- Apporter une participation financière de 75€ (l'établissement prenant en charge une grande partie du reste du coût des licences UGSEL, UNSS, déplacements, location matériel).

Le coupon réponse de demande d'inscription ci-dessous est à nous retourner complété et à joindre au dossier d'inscription de votre enfant.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Candidat APPN

NOM PRENOM

Niveau de classe intégré (à la rentrée) :

Date de naissance : / /20..... Ecole d'origine :

Responsable de l'enfant : NOM PRENOM

Adresse :

Téléphone :

Fait à St-Dié, le

Signature,

RENSEIGNEMENTS COLLÈGE

ELEVE

Nom :

Prénoms :

Sexe : Masculin Féminin

Portable de l'élève : / / / /

Né(e) le : / /

A :

(indiquer le nom de la ville et n° du département)

Etablissement précédent :

Classe précédente :

CLASSE DEMANDÉE :

- 6^e
- 5^e
- 4^e
- 3^e

CHOIX DES OPTIONS

APPN (*Activité Physique de Pleine Nature*)

LV2 (*à partir de la 5^{ème} uniquement*) :

- Allemand
- Espagnol

Latin (*à partir de la 5^{ème} uniquement*)

CHOIX DU REGIME

Externe Demi-pensionnaire

SITUATION DES PARENTS : Mariés Concubinage Pacsé(s) Divorcés Séparés Veuf(ve)

RESPONSABLE 1 (R1) : PERE* / MERE* / AUTRE* : (*rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du domicile : / / / /

e-mail :

Profession :

RESPONSABLE 2 (R2) : PERE* / MERE* / AUTRE* : (*rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse : (uniquement si différente du R1)

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du domicile : / / / /

e-mail :

Profession :

COORDONNÉES

FACTURATION **Soit vous vivez à la même adresse :****Je choisis notre mode de règlement :** par prélèvements mensuelsOu par défaut : Soit en espèces Soit par virement Soit par chèque bancaire ou postal **Soit vous êtes séparés :***Merci de préciser le pourcentage pris en charge de chaque responsable (ex : 100%, 50%, 25%)*

| | |
|---|---|
| R1 règle% de la facture | R2 règle% de la facture |
| <u>Je choisis mon mode de règlement :</u> <input type="checkbox"/> par prélèvements mensuels Ou par défaut : <input type="checkbox"/> Soit en espèces <input type="checkbox"/> Soit par virement <input type="checkbox"/> Soit par chèque bancaire ou postal | <u>Je choisis mon mode de règlement :</u> <input type="checkbox"/> par prélèvements mensuels Ou par défaut : <input type="checkbox"/> Soit en espèces <input type="checkbox"/> Soit par virement <input type="checkbox"/> Soit par chèque bancaire ou postal |

 Soit c'est un tiers qui règle la scolarité de mon enfant :

.....% à charge d'un autre payeur :

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

Je choisis son mode de règlement : par prélèvements mensuelsOu par défaut : Soit en espèces Soit par virement Soit par chèque bancaire ou postal**CURSUS SCOLAIRE**

| Années scolaires (ex : 2022/2023) | Classes | Noms des établissements fréquentés depuis le CM2 |
|--|----------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |

PIECES À FOURNIR

- La fiche de renseignements
- Une photocopie du livret de famille (pages des parents et de tous les enfants).
- Photocopie des vaccinations sur le carnet de santé.
- Photocopie de la carte d'identité.
- Certificat de passage dans la classe supérieure ou de doublement (*à nous transmettre dès son obtention, fin juin*).
- Les trois derniers bulletins trimestriels (à défaut ceux en votre possession).
- Le montant du droit d'inscription uniquement pour les nouveaux élèves de l'ensemble scolaire Marie de Galilée : 30€, à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le montant des arrhes : 150€ pour les externes ou 200€ pour les demi-pensionnaires, à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB (*ci-joint*) (*si vous souhaitez régler par prélèvement*)
- Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, le dernier avis d'imposition en votre possession.
- La fiche de renseignement médical (*ci-joint*).

Je soussigné(e) _____

certifie sur l'honneur, l'exactitude des déclarations portées

sur le présent dossier.

Fait à _____

SIGNATURES

Responsable légal

Elève

Le _____

Année 2025/2026

Contribution Familiale :

Tarif différencié en fonction du quotient familial de référence de chaque famille suivant 4 tranches comme le précise le tableau ci-dessous :

| Quotient familial | Montant mensuel |
|--|-----------------|
| <i>Supérieur ou égal à 11 150 €</i> | 91 € |
| <i>Compris entre 9 150 € et 11 150 €</i> | 84 € |
| <i>Compris entre 7 750 € et 9 150 €</i> | 78 € |
| <i>Inférieur ou égal à 7 750 €</i> | 71 € |

Merci de nous fournir votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 si votre quotient familial est inférieur à 11 150 euros.
Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel s'ajoute aux bourses d'Etat si vous êtes éligibles.

Cette contribution comprend :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Le coût des dépenses énergétiques,
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 15% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 20% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 25% sur la scolarité du 4^{ème} enfant,
Pour 5 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 30% sur la scolarité du 5^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **30 euros** au retour du dossier.

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription des arrhes qui seront déduits du montant de la facture :
150 euros pour un externe et 200 euros pour un DP.

DEMI-PENSION :

| | Mois |
|----------------|--------------|
| 1 jour | 26 € |
| 2 jours | 51 € |
| 3 jours | 77 € |
| 4 jours | 102 € |

L'élève externe amené à prendre occasionnellement un repas devra se munir d'un ticket délivré à l'accueil.

Prix unitaire : 7,50 euros

Toute inscription à la cantine est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

Frais annexes :

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) : 18,50 €

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive : 18,00 € (facultatif)

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2025.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros).

Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC MARIE DE GALILEE.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).
- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrir les sommes dues par tout moyen légal.

14 rue Pasteur 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

📞 03 29 56 17 77

✉ contactprovidence88@gmail.com

Année 2025/2026

Contribution Familiale :

Aucune contribution n'est appliquée pour les élèves ULIS du **collège NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE**.

Ce tarif préférentiel n'interdit pas aux parents de solliciter les bourses d'Etat s'ils sont éligibles.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.
En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

DEMI-PENSION :

| | Mois |
|----------------|--------------|
| 1 jour | 26 € |
| 2 jours | 51 € |
| 3 jours | 77 € |
| 4 jours | 102 € |

Repas occasionnels :

L'élève externe amené à prendre occasionnellement des repas devra se munir de tickets délivrés à l'accueil.

Prix unitaire : **7,50 euros**

Toute inscription au restaurant scolaire est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

Frais annexes :

Coût du matériel pédagogique : **90 €**

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) : **18,50 €**

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné(e) de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive : **18,00 € (facultatif)**

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2025.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi- pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros).

Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC MARIE DE GALILEE

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).
- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.
-

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrir les sommes dues par tout moyen légal.

MANDAT de Prélèvement SEPA

Nom et prénom de(s) l'élève(s) :

Cadre réservé à l'administratif

Merci de nous retourner ce document **uniquement pour une première demande**
ou un changement de RIB (accompagné du RIB)

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC MARIE DE GALILÉE** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC MARIE DE GALILÉE**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

OGEC MARIE DE GALILÉE à
compte, et votre banque à débiter votre compte
DE GALILÉE

N° national d'émetteur : FR34ZZZ8539DB

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

Créancier

OGEC MARIE DE GALILÉE

9 rue du Beau Jardin

88100 SAINT DIE DES VOSGES

France

IBAN

BIC

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

A

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX 2025/2026

ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

N° d'assurance S.S N° d'assurance RC

Nom et adresse de la compagnie d'assurance :

.....

Nom du médecin traitant

Ville et n° de tél :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Pathologie (*maladie chronique ou invalidante, handicap, allergie*) :

.....

Traitement (*joindre impérativement un certificat médical sous pli confidentiel*):

.....

.....

Il est interdit d'être en possession de médicaments sans prescription du médecin ou mot des parents.

L'ordonnance ou le mot sera donné à la vie scolaire (à l'éducateur pour les internes) dès le début du traitement.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

CONTACT 1

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / / / / Port. : / / / /

Mail :

CONTACT 2

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / / / / Port. : / / / /

Mail :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille.

J'autorise les pompiers à prendre en charge mon enfant seul en cas de besoin.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame..... autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas, où, victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait à le

Signature du/des responsable(s) légal(aux)